



Politique

Conflits d'intérêts

DATE DE CRÉATION : AOÛT 2010
DERNIÈRE RÉVISION : JUILLET 2023

Table des matières

1.	Objectifs de la politique _____	2
2.	Couverture _____	2
3.	Rôles et responsabilités _____	2
4.	Modèles de conflit d'intérêts _____	2
4.1	Définition d'un conflit d'intérêts _____	2
4.2	Types de conflit _____	3
4.3	Circonstances déterminées _____	3
4.4	Mesures pour contrer les conflits d'intérêts _____	3
4.5	Transmission aux échelons supérieurs et divulgation des conflits d'intérêts _____	4
4.6	Surveillance des conflits _____	5

1. Objectifs de la politique

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières ont rendu public le Règlement 31-103, entré en vigueur le 28 septembre 2009, qui exige des sociétés de gestion de placements qu'elles se dotent d'une politique sur les conflits d'intérêts (la « politique »). L'objectif de cette politique est de s'assurer que ces sociétés adoptent les mesures nécessaires pour éviter, contrôler ou divulguer tout conflit d'intérêts existant ou potentiel.

À cet égard, Addenda Capital (« Addenda ») a préparé la politique suivante dans le but de continuer à se conformer aux règlements en vigueur.

2. Couverture

La politique s'applique à tous les employés. Les employés acceptent de prendre connaissance de la politique et de se conformer à ses dispositions, ainsi qu'à toute instruction particulière ou directive pouvant découler de la mise en application de la politique, et à prendre toute action nécessaire pour éviter qu'une situation ne mène à un conflit d'intérêts.

En cas de doute sur l'étendue ou l'application d'une disposition, l'employé a pour responsabilité de consulter avec le Chef de la conformité. L'employé doit également être à l'affût de toute situation contraire aux principes énoncés dans la politique et doit, le cas échéant, aviser le Chef de la conformité de toute situation susceptible de conduire à une violation de la politique.

3. Rôles et responsabilités

Le chef de la conformité est l'ultime responsable de l'application de la politique.

Le chef de la conformité a pour responsabilité de faire rapport, une fois par année, au comité exécutif sur la mise en œuvre de la politique au cours de l'année.

4. Modèles de conflit d'intérêts

4.1 Définition d'un conflit d'intérêts

Un conflit d'intérêts est, par définition, tout sujet de situation où au moins deux facteurs sont en conflit l'un envers l'autre.

4.2 Types de conflit

L'intérêt du client revêt une importance prépondérante; il constitue le point de référence quant aux origines du conflit et le point de départ des mesures à prendre. Un conflit relatif aux intérêts du client peut apparaître :

- par rapport aux intérêts d'Addenda, ou aux intérêts de ses employés;
- par rapport aux intérêts d'autres clients d'Addenda.

De même, un conflit d'intérêts peut survenir entre les intérêts des employés d'Addenda et ceux de la firme.

4.3 Circonstances déterminées

Les circonstances déterminées, qui constituent ou peuvent constituer un conflit d'intérêts, comprennent les éléments entourant la gestion de portefeuille, l'exécution des ordres, le code d'éthique et de déontologie, les questions relatives à la propriété, à la législation et à la réglementation. De façon plus spécifique, elles englobent les facteurs suivants :

- Émetteurs reliés;
- Inscrits reliés;
- Investissements dans les titres des clients;
- Traitement des transactions croisées;
- Gestion des Fonds communs Addenda;
- Transactions personnelles des employés;
- Transactions dans le compte de personnes responsables en vertu du Règlement 31-103;
- Concentration des responsabilités;
- Activités externes des employés;
- Politiques de rémunération.

4.4 Mesures pour contrer les conflits d'intérêts

Toutes les mesures en place doivent être acceptables selon leur nature, permettre une action efficace et, lorsque nécessaire, se montrer dissuasives.

La priorité consiste à s'assurer que les mesures appropriées et les systèmes de contrôle sont en place afin d'éviter ou, le cas échéant, de gérer tout conflit d'intérêts identifié, perçu ou potentiel. Parmi les mesures en place, mentionnons les suivantes :

- Une formation annuelle offerte par le service de conformité pour s'assurer que les mesures organisationnelles et de garantie de sécurité sont correctement expliquées à tous les employés, qu'elles sont implantées et adoptées à tous les échelons d'Addenda et qu'elles font l'objet d'un suivi efficace.

Ces mesures comprennent :

- Le code d'éthique et de déontologie;
- La politique sur la gestion des plaintes;
- La politique sur les conflits d'intérêts;
- La politique d'équité en matière de répartition d'occasions de placement ;
- Le processus de pré conformité sur les transactions personnelles et la liste des valeurs restreintes;
- Le manuel de référence;
- La politique de confidentialité;
- La politique sur l'utilisation des courtages;

4.5 Transmission aux échelons supérieurs et divulgation des conflits d'intérêts

Dans l'éventualité où survient un conflit d'intérêts, et qu'il n'est pas encadré par les mesures existantes en place, il sera transmis aux échelons supérieurs et soumis à l'attention du chef de la conformité pour une évaluation plus approfondie. Si le chef de la conformité estime qu'il n'existe pas de moyen suffisant et adéquat pour protéger les intérêts du client concerné ou des clients concernés, des mesures de divulgations appropriées seront prises à l'intention de ce client ou ces clients afin de mettre en lumière, dans des délais raisonnables, la nature et l'étendue du conflit. Cette procédure permettra aux clients de prendre une décision éclairée, tout en s'assurant de la protection de leurs intérêts.

4.6 Surveillance des conflits

Le chef de la conformité s'assurera que tous les conflits d'intérêts qui surviennent, qu'ils soient ou non prévus et encadrés par les mesures mises en place, seront documentés et suivis de manière appropriée. Un sommaire des conflits survenus sera soumis, annuellement, au comité exécutif pour une révision et une analyse. Cette démarche aidera à valider les zones où il pourrait être opportun d'apporter des améliorations aux mesures et contrôles déjà en place.